



# Soliers Infos

Infos municipales • Infos associatives • Infos pratiques

## Editorial

par Philippe Jouin,  
Maire de Soliers

## À l'agenda

"Bonjour à Vous tous,"

**06 avril /**  
SUPER LOTO •  
Bourguébus Soliers Football Club

**07 avril /**  
SOLIERS EN FÊTE  
7<sup>e</sup> Solarienne + 6<sup>e</sup> Carnaval  
Randonnée Mensuelle •  
Familles Rurales

**12 avril /**  
Découverte des Whiskies •  
Tremplin

**13 avril /**  
Permanence Mairie

**15 avril /**  
Collecte de sang

**25 avril /**  
Permanence Mutuelle

**27 avril /**  
Journée Inter Clubs •  
Judo Club Soliers

LOTO •  
Bourguébus Soliers Football Club

## Soliers Infos

**Bulletin mensuel  
d'informations de la commune**

**Directeur de la publication /**  
Philippe Jouin

**Responsable de la publication /**  
Patrice Breillat

**Coordination /**  
Maxime Jamet - Mairie de Soliers

**Contacts /**  
Mairie : 02 31 15 68 68  
Mail : ensembleasoliers@wanadoo.fr

**Réalisation - Impression /**  
Mairie de Soliers

[www.soliers.fr](http://www.soliers.fr)

Ce dimanche 7 avril, venez nombreux célébrer « Soliers en fête » !

La municipalité vous propose de nous retrouver et partager ce moment de convivialité organisé par le personnel d'animation de la commune, nos associations et leurs bénévoles. Le matin, les Rock Raideurs vous attendent pour la Solarienne, avec des courses adaptées à tous et pour tous les âges. De 10h à 14h, nous pourrions également profiter des nombreuses animations organisées auprès du gymnase, ainsi que nous y restaurer avant de tous, Petits et Grands, participer tous ensemble et tous déguisés au défilé du Carnaval !

Un grand merci aux nombreux bénévoles, membres d'associations et animateurs de la commune qui s'emploient depuis plusieurs semaines à confectionner les chars qui défilent dimanche prochain derrière Monsieur Carnaval !!

Depuis le début de ce mois, le Smictom de la Bruyère se tient à votre disposition dans la Salle des Anciens pour la distribution annuelle des sacs de ramassage des ordures ménagères. Vous trouverez en page intérieure le détail de cette distribution. N'oubliez pas que si vous ne pouvez vous y rendre, il vous est possible de vous faire remplacer par un voisin, ou de vous déplacer au siège du Smictom à Gouvix.

Notez également que tous les animateurs du Centre Espaces attendent avec impatience vos enfants pour les vacances prochaines, et que notre Bibliothèque procèdera le mois prochain à une braderie de nombre de ses livres au profit de l'Association « Petits Princes » : 1€ le livre ou 3€ les cinq.

Enfin, je suis fier de vous annoncer avoir obtenu de l'Académie l'ouverture à Soliers d'une classe Ulis. Dès la rentrée prochaine, nous accueillerons au sein de nos écoles cette Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire créée pour favoriser l'accessibilité à l'éducation d'enfants souffrant de retard d'apprentissage, et permettrons ainsi à des élèves porteurs de handicap d'être scolarisés dans une petite unité comprenant au maximum 12 enfants, encadrés par des enseignants spécialisés, et qui seront, pour certains enseignements, intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

Je considère qu'il s'agit pour Soliers d'un devoir de contribuer à offrir à des parents parfois bien démunis une structure d'enseignement adaptée pour leurs enfants qui pourraient être les nôtres, et pour nos écoles d'une fierté d'avoir été retenues pour ce projet.

C'est également une chance pour nos Enfants de pouvoir accueillir parmi eux d'autres enfants souffrant de handicaps tels que l'autisme ou de troubles du langage ou de l'apprentissage, en un mot que je n'aime guère, d'enfants « différents ». Il s'agit là pour eux, et pour nous parents, des premiers pas bien naturels vers la tolérance, l'acceptation de la différence et l'apprentissage du Vivre ensemble.

Bien cordialement,

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 mars 2019

### Approbation CLECT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé le rapport du 22 janvier 2019 de la CLECT de la CU Caen la mer relative aux charges nettes transférées de la commune d'Authie

### Mise en place du compte épargne temps

Le Conseil municipal a décidé d'adopter les modalités de mise en œuvre du dispositif du compte épargne temps.

### Mise en place du temps partiel

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité.

### Autoriser la signature de l'avenant 1 à la convention en date du 27 février 2006 relative à la constitution d'une réserve foncière par l'EPFN et à sa revente à la Commune de Soliers

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 27 février 2006 relatif à la constitution d'une réserve foncière par l'EPF Normandie pour prévoir :

- Les Modalités de rachat et particulièrement de paiement des biens portés par l'EPFN
- La durée du portage
- Les nouvelles conditions de portage pour permettre la mise en œuvre du fonds de minoration foncière sur les futurs projets de logements aidés dans les futures phases de la ZAC.

### Autoriser la signature de l'avenant n°2 de la concession d'aménagement

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 de la concession d'aménagement pour prendre en considération

- De nouvelles modalités d'acquisition des terrains de la ZAC auprès de l'EPFN
- Une garantie d'emprunt supplémentaire
- Le principe de participation au titre du FMF par l'EPFN et la commune / La convention signée entre la commune et l'EPFN
- Une évolution de la programmation bâtie en séquencant les objectifs en nombre de logements pour être en adéquation avec le marché de l'immobilier
- La convention de participation de Caen la mer au titre du réseau d'eaux usées
- La prise en charge partielle des coûts de travaux de fouilles archéologiques via le FNAP
- Un bilan d'opération recalculé tenant compte de ces modifications et de l'impact sur la participation au concédant due par le concessionnaire.

### Autoriser le Maire à signer des mandats en section d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal a autorisé le maire à payer la facture correspondant au financement du fonds de minoration foncière à hauteur de 5109 € en section d'investissement avant le vote du budget au compte 204111 à EPF Normandie, et précise que les crédits seront inscrits au budget.

### Opération d'aménagement portant sur le parc d'activité ÉOLE - Désaffectation et déclassement d'une partie de chemins ruraux et maintien de cheminement

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à signer les

actes nécessaires à la cession à la SHEMA des emprises projetées d'une superficie de 1566 m<sup>2</sup> environ à prélever sur les emprises des chemins ruraux nécessaires à la réalisation des ilots de la ZAC au prix de 1 € HT du fait que les surfaces sont restituées par des tracés modificatifs maintenant les cheminements, les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

### Autoriser la signature de l'avenant 3 au contrat de territoire 2017-2021

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 3 au contrat départemental de territoire en vue de simplifier la gestion des modifications du Contrat de territoire.

### Approbation de principe sur la participation au groupement de commandes avec Caen la mer pour les produits et matériels d'entretien

Le conseil municipal a décidé de participer au marché dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer, marché relatif aux produits d'entretien - Lots 1, 2, 3 et 4.

### Participation pour les vérifications périodiques dans le cadre des conventions générales de groupement de commandes proposées par Caen la mer

Le conseil municipal a décidé de participer au marché/ accord-cadre dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer : marché relatif aux Vérifications périodiques - Installations de gaz et Installations électriques.

### Modification de la délibération relative à la garantie d'emprunt accordée à Calvados Habitat

Le conseil municipal a décidé de rectifier la délibération 2018-53 en remplaçant la Caisse des Dépôts et Consignation par La Banque Postale qui est à l'origine du contrat de prêt LBP503 dont il était question.

### Autoriser le maire à signer la convention de mise en réseau des bibliothèques de Caen la mer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer la convention d'adhésion au réseau de lecture publique et précise que les crédits seront inscrits au budget de 2019.

### Autoriser le maire à signer la convention d'intégration au système de gestion intégré de bibliothèque (SIGB)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer la convention d'intégration au SIGB et précise que les crédits seront inscrits au budget de 2019.

### Règlement du cimetière

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier l'Article 18 du Règlement du cimetière comme suit : **a-Dimensions et bornage des concessions** : Un terrain de 2,40 m sur 1, 30 m sera réservé à chaque défunt. Pour les enfants de moins de 5 ans une surface de 1 m sur 1,30 m sera affectée à leur inhumation dans le secteur réservé « aux enfants ».

Soliers en Fête

# Une vingtaine de bénévoles pour créer les chars du carnaval !



Cela fait près de deux mois qu'une vingtaine de bénévoles « ingénieux et bricoleurs » rassemble leurs talents et leurs diverses expériences pour réaliser les chars qui défilèrent le 7 avril prochain derrière Mr Carnaval. Tous animés par la bonne humeur et la même flamme de rendre le cortège joyeux et coloré pour le plus grand plaisir des carnavaliers, les enfants apprécieront sans aucun doute de se retrouver aux commandes du magnifique bateau de Capitaine Crochet ou encore au côté de Blanche Neige et de sa très jolie petite maison. Au final, ce seront normalement 5 chars qui déambuleront tout l'après-midi aux rythmes des percussions. Un grand merci à tous ces bénévoles sans lesquels notre fête n'aurait sûrement pas la même saveur...





**DIMANCHE 07 AVRIL 2019**

### 7<sup>e</sup> Solarienne

Course nature : 5 km & 10 km • À partir de 8 ans  
9 h 30 • 12 h 30 : Gymnase de Soliers



### 6<sup>e</sup> Carnaval

Thème : Les Contes & Les Légendes  
13h30 • 17h30 : Stade de foot

**RESTAURATION  
SUR PLACE**

**ENTRE 10H ET 14H30**

- De nombreuses animations pour tous les âges auront lieu sur le stade.
- Un atelier maquillage accueillera les enfants à partir de 10h.





## Au programme...

### LA SOLARIENNE le matin

Organisée par les RockRaideurs de Soliers,  
La Solarienne 2019 proposera différentes  
courses pour les petits comme pour les grands.

- 9H30 | Rassemblement au Gymnase**  
Rue Pierre de Coubertin
- 10H | Départ des courses "Jeunes"**  
[ Enfants âgés de 8 à 11 ans ]
- 10H15 | Départ des courses "Ados"**  
[ Enfants âgés de 12 et 13 ans ]
- 11H | Départ des 2 courses "Adultes"**  
[ À partir de 14 ans ]  
**5 km & 10 km**
- 11H | Départ de la MARCHÉ** 5 km
- 12H30 | REMISE DES LOTS &  
VERRE DE L'AMITIÉ**

**Dès 12h : Restauration  
ouverte tout l'après-midi.**

### De 10h à 14h | TRÈS NOMBREUSES ANIMATIONS ! POUR LES PETITS ET POUR LES GRANDS

- JEUX DE SOCIÉTÉ GÉANTS • ATELIER MAQUILLAGE •
- RÉALISATION DE MASQUES POUR L'APRÈS-MIDI •
- TENTE DE LA RÊVERIE : ESPACE DÉTENTE •
- COURSES EN SAC • COURSES À LA LICORNE •
- ATELIER « COURONNE DE FLEURS FRAÎCHES » •
- ATELIER « TIR À L'ARC » • CHAMBOULE-TOUT •
- SHOOTING AVEC UN PERSONNAGE DE DISNEY •
- L'ANTRE DE LA SORCIÈRE : JEU D'ÉNIGME •
- ARÈNE DE GN : INITIATION AU COMBAT • BALADES À PONEYS

### LE CARNAVAL l'après-midi

#### RASSEMBLEMENT AU STADE DE FOOT

- 14h | Spectacle de danse par les  
enfants** (réalisé sur le temps  
périscolaire et le centre de loisirs).
- 14h30 | DÉPART DU DÉFILÉ  
dans les rues de Soliers**  
accompagné des chars, des  
échassiers et des musiciens  
[ RETOUR AU STADE | 16H00 ]
- 16h15 | Mise à feu de Mr CARNAVAL**
- 16h30 | Goûter offert à tous**
- 16h30 | Danses folkloriques festives**  
autour de Bacchanale

En partenariat avec les associations locales,  
les entreprises et les commerçants Solariens  
ainsi que La Team Quarty,  
le Cirque Asymetrik, la Compagnie «L» Aime  
en Terre et l'Association Chimériale.

# 7<sup>e</sup> édition

## LA SOLARIENNE COURSE NATURE

UNE ORGANISATION « LES ROCK RAIDEURS »



**JOUR DE CARNAVAL À SOLIERS  
RÉCOMPENSES AUX MEILLEURS DÉGUISEMENTS**

Animation par  
**Bastien RICHOMME**  
CONTACT SPORT  
(La COLORECAEN,  
le TRIATHLON  
DE CAEN)

10h

Courses enfants  
dès 8 ans  
8/13 ans >>> Gratuit

11h

Course 5 km dès 14 ans  
>>> 5€ en ligne (+ 2€ sur place)  
>>> 10€ avec repas

&

Course 10 km dès 16 ans  
>>> 8€ en ligne (+ 2€ sur place)  
>>> 13€ avec repas

11h

Marche 5 km ouverte à tous  
>>> 3€ en ligne (+ 1€ sur place)  
>>> 8€ avec repas

**Lots à tous les participants**

**Rendez-vous**  
GYMNASE DE SOLIERS  
**rue Pierre  
DE COUBERTIN**



**BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE**

# Dimanche 07 avril 2019 à SOLIERS



**INFOS & INSCRIPTIONS [Formule course+repas] SUR [klikego.com](http://klikego.com)**

**Récompenses aux plus beaux déguisements,  
à la 1<sup>ère</sup> féminine, au 1<sup>er</sup> Solarien**

### PERMANENCE MUTUELLE

Votre commune se mobilise pour **vos** santé et **vos** pouvoir d'achat.

Inscrivez-vous pour comparer votre Mutuelle

Prochaine permanence :

**jeudi 25 avril**  
de 9h à 12h

Sur inscription auprès de Sandra HAMEL  
Secrétariat de la Mairie – 02.31.15.68.68.

### PERMANENCE DE LA MAIRIE

La Mairie sera ouverte le :  
**Samedi 13 avril 2019**  
de 10h à 12h

Cette permanence est réservée uniquement à l'établissement des actes d'état civil, des recensements militaires, des inscriptions sur les listes électorales et facturation des services périscolaires.

### BIBLIOTHÈQUE

Lors des **vacances d'avril** la bibliothèque sera ouverte **uniquement** :

Lundi 8 avril de 15h à 19h

Mardi 9 avril de 15h à 18h

Mercredi 10 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h

### ÉCOLE PRIMAIRE

maternelle et élémentaire

#### Inscriptions en petite section ou nouvel arrivant

Depuis le **4 mars 2019**, les enfants nés **jusqu'au 31 décembre 2016** peuvent être inscrits à l'école maternelle pour la rentrée 2019/2020.

Pour tout nouvel élève, il faut effectuer une inscription administrative en vous présentant à la Mairie muni :

- Du livret de famille
- D'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- D'une pièce d'identité.

Ensuite, il faudra prendre rendez-vous avec Mme BLOHORN, directrice de l'école au 02.31.23.12.78.

### État Civil

#### PACS

19/02/2019 :  
Clément LECOMPTE  
& Bérénice EUCHER

*Toutes nos félicitations*

#### DÉCÈS

28/02/2019 : Annick COSSE

*Nos sincères condoléances à la famille.*

### DISTRIBUTION DES SACS JAUNES ET BLANCS

Permanences dans la salle des anciens :  
Mercredi 3 et vendredi 5 avril de 16h à 19h  
Samedi 6 avril de 9h à 12h

### VOTE PAR PROCURATION

Présentez-vous au **commissariat de police, gendarmerie** ou **tribunal d'instance de votre lieu de travail** muni d'une pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur justifiant de votre impossibilité de voter (obligation professionnelle, raison de santé, vacances...)

Vous désignez une personne inscrite sur **les listes électorales de Soliers**, qui pourra voter à votre place.

Le jour du scrutin, cette personne se présente à **vos** bureau de vote, munie de sa propre pièce d'identité et vote en votre nom dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

### Environnement et éco-responsabilité

# Caen la mer engagée dans la démarche « 0 pesticide »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des pesticides par les particuliers sont interdites. Désormais, le grand public doit changer ses habitudes et modifier ses pratiques.

Pour accompagner cette évolution majeure dans les comportements, la Communauté Urbaine Caen la mer a décidé de mettre en œuvre tout au long de l'année une campagne de communication de proximité. Le coup d'envoi a été donné le 20 mars, jour du printemps mais aussi première journée de la semaine nationale sans pesticide.

#### Produits phyto, pesticides... de quoi parle-t-on ?

Un produit phytosanitaire (également appelé produit phytopharmaceutique ou pesticide) est un produit contenant une substance dite active mélangée à des adjuvants (comme des agents mouillants, des synergisants etc.) répandu sur une culture ou des végétaux d'ornement pour lutter contre des organismes considérés comme « nuisibles ». C'est un terme générique qui rassemble notamment :

- les **insecticides** (pour éliminer les insectes),
- les **fongicides** (pour lutter contre les champignons),
- les **herbicides** (pour détruire les végétaux).

**La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (qui reprend les dispositions de la loi Labbé de février 2014) prévoit que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette loi concerne désormais les particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### L'évolution des pratiques dans l'entretien des espaces publics.

Il est tout à fait possible d'entretenir les espaces publics dans le respect de l'environnement. Dans tous les cas, il convient de changer sa façon d'appréhender le travail. La Communauté Urbaine s'est engagée dans la démarche 0 pesticide au travers de plusieurs actions, notamment :

- **La mise en place d'un plan de gestion différenciée du désherbage** : « le bon entretien au bon endroit ».

L'objectif est ainsi d'adapter l'entretien en fonction des caractéristiques et usages des espaces publics dans la limite des moyens humains et matériels disponibles pour le réaliser. Dès lors, le choix des végétaux doit être pensé dès l'origine.

- **L'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique.** La Communauté urbaine utilise dorénavant deux types de techniques :

> **Techniques curatives** (utilisation de désherbeurs thermiques, à vapeur ou à gaz, de bineuses mécaniques, binettes et rotofil ...)



> **Techniques préventives** (paillage des massifs, mise en place de toiles tissées biodégradables, utilisation de plantes couvre-sol, balayage préventif des trottoirs ...)

Parallèlement, **certains espaces ne font plus l'objet d'un nettoyage systématique.** Il arrive donc que des végétaux poussent çà et là sur des trottoirs ou des pieds de murs. Avec ce retour de la végétation spontanée en ville, **la population devra changer petit à petit son regard sur l'entretien des espaces publics.**

#### Responsabiliser et sensibiliser les habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus utiliser de pesticides pour entretenir leur jardin.

**Chacun doit désormais modifier ses comportements et changer son regard** sur les herbes dites indésirables. C'est dans ce cadre que la Communauté Urbaine relance une campagne de communication de proximité auprès des habitants du territoire.

**À compter du 20 mars**, outre la diffusion d'une courte vidéo et de 3 visuels sur l'ensemble du territoire, des brochures pédagogiques seront distribuées à la population tout au long de l'année, lors de rencontres et de temps d'échanges, pour informer et promouvoir la démarche « 0 pesticide sur le territoire de Caen la mer ».



## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES



PROCHAIN DON DE SANG

LUNDI 15 AVRIL 2019

SALLE POLYVALENTE 16h30-19h30

# DON DE SANG

## MAINTENANT

### C'EST URGENT

-

+

## RÉSERVES

## FAIBLES



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !

Les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est courte (7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges). 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades et aucun produit ne peut se substituer au sang des donateurs bénévoles.

*Chaque don compte ! Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !*

#### Quelques conditions pour donner son sang :

- Etre âgé de **18 ans à 70 ans révolus**
- Respecter un délai de 8 semaines entre 2 dons
- Etre en bonne santé
- Se munir d'une pièce d'identité pour un 1° don

#### Quelques précautions à prendre :

- Peser au moins 50 kg
- Ne pas être à jeun
- Respecter certains délais :
  - \* Après un piercing ou un tatouage : 4 mois
  - \* Après une infection : 3 mois
  - \* Après des soins dentaires : 14 jours
  - \* Après une intervention chirurgicale : 4 mois

#### Les 4 étapes du don du sang :

- Prise en charge par une équipe médicale et paramédicale
- Entretien avec un médecin qui déterminera si vous êtes apte au don
- Prélèvement d'une durée de 7 à 10 minutes, d'une quantité de sang d'environ 470ml
- Accueil par les bénévoles de l'amicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte.



# **BOURGUEBUS - SOLIERS FC**

Organise son **SUPER LOTO**

**SALLE DES FÊTES**

**DE SOLIERS**

**SAMEDI 6 AVRIL 2019 à 20h00**

(Ouverture des portes à 18 h 00)



**Animateur : NICO**

**LOTS**

**PC PORTABLE (Valeur 380€)**

**BON D'ACHAT 200€**

**TELEVISION TOSHIBA 81 cm**

**BON D'ACHAT 150 €**

**IMPRIMANTE**

**TABLETTE TACTILE**

**CAFETIERE PROGRAMMABLE**

**FRITEUSE DELONGHI**

**BON REPAS VALEUR 50€**

**PERFORATEUR**

**BARBECUE**

**RACLETTE PIERRADE**

- 3 euros le carton  
- 8 euros les 3 cartons  
- 16 euros les 7 cartons  
- Planches de 6 - 8 et 10 cartons  
A 12 € - 16 € - 20 €

**Réservation conseillée**  
- 02.31.39.63.60  
- 02.31.23.20.89  
Restauration et buvette sur place



## Deuxième SUPER LOTO

Le **BOURGUEBUS SOLIERS FOOTBALL CLUB**  
Organise un second **LOTO**

**SAMEDI 27 AVRIL 2019**  
Salle des Fêtes de SOLIERS

Animé par **NICO**

Restauration et Buvette sur place

**Les lots ne sont pas encore définis pour le moment**

Réservation conseillée

- 02 31 39 63 60
- 02 31 23 20 89

Familles rurales



## RANDONNÉE DU DIMANCHE 07 AVRIL 2019

« Pays de Falaise »  
21 km

**Départ de la randonnée :**

9H Parking centre du village (face à la boulangerie) de **VILLERS-CANIVET**

**Observations :**

Randonnée entre plaine et forêt, découverte du bois du Roy

**Important:**

Chaussures de randonnée recommandées

Prévoir goûter, pique-nique et un gobelet

**Tarifs:**

Adultes: 3 €

Enfants: 2 €

**Renseignements:**

Tel: 02.31.90.25.82

06.74.11.45.18



# TREMLIN

organise la session 2019

## " Découverte des WHISKIES "

Vous êtes amateurs de Whiskies , vous appréciez ces différents alcools, mais il y en a une multitude que vous n'arrivez pas à cerner, TREMLIN se propose comme les fois précédentes de vous guider à travers le berceau de cette Eau de Vie qu'est le SCOTCH, en passant par les "Single Malt", les "Blends", l'Irlande et l'Amérique du nord.

Vous souhaitez y participer, retenez cette date

**VENDREDI 12 AVRIL 2019**

**20H30**

**Salle des Anciens de SOLIERS**

Le nombre de participants étant limité, retournez le plus rapidement possible le bulletin d'inscription ci-dessous.

Participation : **30 €**

À retourner à mon adresse mail [p.bideau@wanadoo.fr](mailto:p.bideau@wanadoo.fr) ou dans la boîte aux lettres **TREMLIN** située à gauche de la Mairie

Pour tout renseignement      Téléphone : 02 31 23 14 15

**Soirée dégustation Whiskies 2019 - Vendredi 12 Avril 20h30 - Salle des Anciens de SOLIERS**

Nom.....Adresse.....

Ville.....Code Postal.....

N° de Téléphone..... Adresse Mail.....

Nombre de participants      .....

Réservé aux ADULTES (plus de 18 ans)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé – Boire avec modération



## TREMPLIN

Vous propose une activité, pour tout âge, une fois par semaine.

## LE TAROT



Vous êtes intéressé, alors contactez **Bernard HERVÉ** au **02 31 39 86 18**

**Tous les LUNDIS de 14h à 18h SALLE des ANCIENS**

**10 € pour l'année + 10€ l'adhésion TREMPLIN**

Ou laissez-nous le bulletin ci-dessous dans la boîte aux lettres de TREMPLIN,  
entre la Mairie et l'Agence Postale

NOM.....Prénom.....

Adresse.....VILLE.....

Adresse mail.....Téléphone.....

Nous vous contacterons dans les plus brefs délais

**MARDI 23 ET MERCREDI 24 JUILLET 2019**



L'association TREMPLIN vous propose un voyage avec spectacle à LA FERME DES BODIN'S à DESCARTES, sur 2 journées avec le programme suivant :

**Jour 1 :** Départ de Soliers vers 7 H 30, arrivée à TOURS vers midi, quartier libre pour visiter le « vieux Tours ». Vers 17 H départ vers DESCARTES, repas au restaurant et ensuite spectacle à la ferme des Bodins. Transfert vers votre hôtel.

**Jour 2 :** Petit déjeuner avant le départ de votre hôtel, visite (pas encore concrétisée dans la région tourangelle) déjeuner dans un restaurant sur la route du retour, ensuite départ vers Soliers.

**PRIX PAR PERSONNE 180€ + 10€ (Adhésion Tremplin).**

**Conditions :**

Réservation par personne de 190 € à l'inscription en 3 chèques, le premier de 70 € sera encaissé à réception, le deuxième de 60€ fin mai, le 3<sup>ème</sup> de 60€ sera encaissé le 15 juillet.

En cas d'annulation de votre part, pour raison de santé ou évènement familial grave, l'association prendra en charge 50 %, 90 € resteront à votre charge.

Pour réserver, la marche à suivre est la suivante :

- 1 Par téléphone auprès de Micheline INIZAN au 06.83.11.07.25. qui pourra vous dire s'il reste des places.
- 2 Les places vous seront réservées verbalement si disponibles.
- 3 Vous concrétiserez avec votre règlement et le bulletin d'inscription ci-dessous dans un délai de 6 jours après votre appel téléphonique (passé ce délai nous annulerons).
- 4 Nous vous confirmerons par retour de mail.

**Le Président  
P.BIDEAU**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Nombre de personnes : .....**

**Nom : Prénom(s) :**

**Adresse :**

**Numéro de téléphone portable nécessaire :**

**Adresse mail :**

**Les chèques doivent être établis à l'ordre de TREMPLIN et datés du jour de la réservation.**

Les précisions concernant le lieu de rendez-vous, horaires... vous seront transmises quelques jours avant le voyage



## Le Judo Club Soliers

Organise une  
Journée d'Animations Inter Clubs

**Samedi 27 avril 2019**  
Salle Omnisports de Soliers  
(à côté du dojo)

### Programme de la journée :

10h enfants de 2015 **Parcours motricité**  
11h30 enfants de 2013/2014 **Randoris au sol**  
Déjeuner **restauration sur place**  
**Randoris debout**  
13h30 pré-poussins/pré-poussines 2012  
14h30 pré-poussins/pré-poussines 2011  
15h30 pesée poussins /poussines 2010 et 2009

Entrée gratuite pour les judokas  
2€ pour les adultes et enfants de + 12 ans

### Restauration sur place

#### Jambalaya

(Riz, Poivron, Tomate, oignon, Jambon, chorizo, servi chaud sur place ou à emporter)

#### Jambon beurre

Boissons, Crêpes, Sucreries

**LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL**  
**BRONZE**  
**2018-2021**

**FFF**

**TOI AUSSI**  
**VIENS JOUER**  
**DANS MON CLUB**

**B S F C**

**Portes ouvertes Bourguébus Soliers FC**

Tu es une fille, tu as entre 6 et 15 ans, tu veux découvrir le football entre copines, viens essayer le Mardi 14 Mai 2019 à 18h au Stade de Bourguébus

Contact : Nathan Viart - responsable foot animation féminin 06.81.68.92.20

Le comité de jumelage de Soliers  
vous propose

# un méchoui



**le dimanche 19 mai 2019**

à partir de 12 h à la salle polyvalente

Informations pour les réservations :

07.81.66.67.10

Coupon à déposer avant (le 05/05/2019) avec votre paiement par chèque dans la  
boîte aux lettres du Comité de Jumelage

Rue des écoles à Soliers (boîte aux lettres à côté de la Poste)

NOM : ..... Prénom : .....

**Menu Adulte : 18 € x.....**

Apéritif : Kir

Entrée : pâté et crudités

Gigot : x..... ou grillades x .....

Accompagnement : frites

Dessert

Café

**Menu - 12 ans : 10 € x.....**

Apéritif : Coca ou jus d'orange

Entrée : pâté et crudités

Gigot : x..... ou grillades x .....

Accompagnement : frites

Dessert



## Livraison de Fuel

Jeudi 02 mai

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler :

Mme VICTORIA  
☎ : 02.31.80.95.37.

M. LECHEVALLIER  
☎ : 02. 31.23.10.40.

## OBJET TROUVÉ

- ✓ **Un manteau marron** a été retrouvé **rue du parc**.  
Merci de vous présenter en mairie si celui-ci vous appartient.

## Horaires d'ouverture

### Mairie



Du lundi au vendredi

**8h30 > 12h30 • 15h00 > 17h15**

**Sauf mercredi après-midi**

**1 samedi par mois, de 10h à 12h**

**Fermée le mercredi pendant les vacances scolaires**

**Tél. : 02 31 15 68 68**

Mail : [mairie@soliers.fr](mailto:mairie@soliers.fr)

### Centre Espaces



Permanences

**Mardi > 9h à 11h30 et 16h30 à 18h**

**Mercredi > 16h30 à 18h**

**Jeudi > 16h30 à 18h**

**Vendredi > 16h30 à 18h**

**Tél. : 02 31 39 63 79**

Mail : [enfance@soliers.fr](mailto:enfance@soliers.fr)

### Bibliothèque



Ouverture au public

**Lundi > 16h à 19h**

**Mardi > 16h – 18h**

**Mercredi > 9h30 à 12h & 14h à 18h**

**Vendredi > Fermé à partir du 22/02**

**Samedi > 10h30 à 12h30**

**Tél. : 02 31 23 14 80**

Mail : [bibliotheque@soliers.fr](mailto:bibliotheque@soliers.fr)



L'Assurance Maladie  
sécurité sociale

CPAM DU CALVADOS

Uniquement sur rendez-vous  
en téléphonant au 3646

De 8h à 20h

Locaux annexes de la Mairie

**LA POSTE**

Horaires d'ouverture :

**Lundi – Mercredi : 14h00 – 16h30**

**Mardi – Jeudi – Vendredi :**  
9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30

**Samedi : 9h00 - 12h00**



ADMR  
L'ASSOCIATION  
DU SERVICE À DOMICILE

Aide aux familles et  
aux personnes âgées

10 rue Val Es Dunes 14540 BOURGUEBUS

**Tél : 02 31 39 05 35**



iAD  
Soins Infirmiers À Domicile

Soins Infirmiers À Domicile

Place de la Mairie BOURGUEBUS

Tél : 02 31 23 15 90

Assurés par Mme LAUDE-PRINS Christine

### Mission locale

Permanences :

**Tous les jeudis  
de 9h à 12h**

Veuillez contacter  
la Mission Locale pour prendre RDV,  
ou pour toute information  
supplémentaire.

La mission locale est au service de  
l'emploi des jeunes  
de 16 à 25 ans.

**Tél : 02.31.15.31.95.**

### Assistante Sociale

Pour tout renseignement ou  
rendez-vous auprès  
d'une assistante sociale  
adressez-vous au :

**Centre médico-social de  
Bourguébus :**

Tél. 02 31 23 11 95

**Centre médico-social de  
Giberville :**

Tél. 02 31 72 05 15

### Services Médicaux

Infirmier :

**M. LECOUTURIER Jean-Marc :**

Tél. : 02 31 23 19 29

Port. : 06 82 41 24 50

Médecin :

**Dr BELIN**

Tél : 02-31-23-13-24

### Horaires d'ouverture de la Pharmacie :

**Du lundi au vendredi :**

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 19h30

**Le samedi :**

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 18h00

### Horaires d'ouverture du cimetière :

**Du 1<sup>er</sup> Mars au 30 Octobre**

8h30 à 20h15

**Du 1<sup>er</sup> Novembre au 28 Février**

9h à 17h

## Collecte des déchets verts

Deux lieux de dépôts



### JOURS DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sacs poubelles transparents

Mardis 9, 16, 23 et 30 avril

Mardis 7, 14, 21 et 28 mai

### JOURS DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Sacs jaunes

Vendredi 12 avril

Vendredi 26 avril

**Contact Utile /**  
Syndicat Mixte de Collecte des  
Ordures Ménagères  
SMICTOM de la Bruyère  
Tél. : 02 31 23 84 63

## Planning du mois des dépôts et retraits des bennes à déchets verts

### AVRIL 2019

#### HORAIRES D'OUVERTURE DES LIEUX DE DÉPÔTS

Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

**Zone d'Activité & Place St Vigor :**

Du lundi au vendredi

8h15 à 17h00

Samedi

8h45 à 17h00

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

**Zone d'Activité :**

Du lundi au vendredi

8h15 à 17h00

Samedi

8h45 à 20h15

**Place St Vigor :**

Du lundi au vendredi

8h15 à 20h15

Samedi

8h45 à 20h15

#### Jours de rotations des bennes

*Les bennes sont vidées et remises le même jour.*

Jeudi 4 avril

Lundi 8 avril

Jeudi 11 avril

Lundi 15 avril

Jeudi 18 avril

Vendredi 19 avril\*

Jeudi 25 avril

Lundi 29 avril

Jeudi 2 mai

Lundi 6 mai

\*Le lundi 22 avril étant Férié, le ramassage sera décalé au vendredi précédent ou au mardi suivant. Veuillez contacter le SMICTOM pour plus d'informations.